



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

inspection du travail

Question écrite n° 132304

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le suicide d'un inspecteur du travail le mercredi 18 janvier 2012. Dans la lettre que ce dernier a écrite avant de se donner la mort, il évoque une profonde dégradation de ses conditions de travail et surtout une perte de sens et une dévalorisation de sa mission. Le mouvement dit des gouttes d'eau, au sein du ministère du travail, est également révélateur d'un malaise d'une gravité extrême due à la mise en place de la RGPP et du culte du résultat, d'ailleurs bien difficile à définir pour ces professions. La demande de considération des inspecteurs du travail et de tout le personnel de l'inspection de travail, mais aussi leurs revendications concernant leurs conditions de travail, sont profondément légitimes. Ces derniers sont à l'avant-garde de notre modèle de protection des travailleurs qu'ils sont chargés de faire appliquer sur le terrain, en prenant parfois des risques importants. Il lui demande donc de reconnaître le suicide de cet inspecteur du travail en accident de service. Il lui demande également quelles mesures il compte prendre afin que les revendications des agents de l'inspection du travail, dont il faut saluer le professionnalisme, soient prises en considération à leur juste valeur pour que de telles tragédies ne se reproduisent plus.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132304

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3151

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)